

982845

MERCURE  
N° 365  
ROYALTY 100%

**SOCIETE "OUEST-FRANCE"**

S. A. au capital de 500 000 F

Siège social : Z. I. Sud-Est

10 rue du Breil

35051 RENNES CEDEX 9

R. C. S. RENNES B 377.714.654e greffier,

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU VENDREDI 13 JUIN 1997**

**Extrait du procès-verbal**

Le 13 juin 1997, à 11 heures 30,

Les actionnaires se sont réunis à Rennes, dans un salon de l'Hôtel MERCURE-LE COLOMBIER, rue du Capitaine Maignan, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Conseil d'Administration.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire, sous pli recommandé, le 27 mai 1997.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur François Régis HUTIN.

Sont désignés comme scrutateurs de l'Assemblée et acceptent cette fonction :

- Monsieur Jacques DUQUESNE
- Monsieur Louis ESTRANGIN

Le Bureau de l'Assemblée nomme comme secrétaire :

- Mademoiselle Yvonne LE GOAZIOU

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 49 999 actions sur les 49 999 actions ayant le droit de vote et faisant partie des 50 000 actions formant le capital. L'Assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Claude GARNIER, représentant la Société d'Expertise Comptable « FIDUCIAIRE DE FRANCE », Commissaire aux Comptes, assiste à la réunion.

Sont également présents à l'Assemblée :

- Maître Jean-Yves CARRE, avocat,
- Mesdames Chantal CHEVE et Régine PERRIGAULT, secrétaires.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.

Il dépose également :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 
- Remplacement d'un Administrateur,
- 

**QUATRIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé le décès de Monsieur Pierre-Henri TEITGEN survenu le 6 avril 1997, décide de pourvoir à son remplacement en nommant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, Monsieur Jean BOISSONNAT en qualité d'Administrateur.

Cette nomination est effectuée pour une durée de six années qui expirera en 2003, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'année écoulée.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt au greffe et d'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

-----

•  
• •

Plus personne ne prenant la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé.

LES SCRUTATEURS,

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE,

Pour copie certifiée conforme  
Le Président

*F. N. H.*  
\_\_\_\_\_